

SEANCE DU 8 JANVIER 2020

DÉCISION N° 2020 / 9 / EOLIEN MER NORMANDIE / 7

PROJET D'EOLIEN EN MER AU LARGE DE LA NORMANDIE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L. 121-8-1, et l'article R.121-3-1,
- vu sa décision n°2019 / 57 / EOLIEN MER NORMANDIE / 1 du 3 avril 2019, de réaliser un débat public sur ce projet et d'en confier l'animation à une Commission particulière qui sera présidée par Monsieur Jean-Pierre TIFFON,
- vu ses décisions n°2019 / 81 / EOLIEN MER NORMANDIE / 2 du 7 mai 2019 et n°2019 / 102 / EOLIEN MER NORMANDIE / 3 du 5 juin 2019 désignant les membres de cette même Commission particulière,
- vu le courrier en date du 27 septembre 2019, transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n°2019 / 149 / EOLIEN MER NORMANDIE / 4 du 2 octobre 2019, déclarant le dossier du maître d'ouvrage complet et arrêtant les modalités du débat public et son calendrier,
- vu sa décision n°2019 / 161 / EOLIEN MER NORMANDIE / 5 du 6 novembre 2019, désignant Monsieur Francis BEAUCIRE comme membre de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie,
- vu le courriel de Monsieur Jean Pierre TIFFON, président de la commission particulière du débat public, à Madame Chantal JOUANNO, en date du 16 décembre 2019, informant de sa démission des fonctions de président de la commission particulière du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie,
- vu le courrier de Madame Sarah MELHENAS, membre de la commission particulière du débat public, à Madame Chantal JOUANNO, en date du 17 décembre 2019, informant de sa démission des fonctions de membre de la commission particulière du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie,
- vue sa décision n°2019/161/EOLIEN MER NORMANDIE/6 du 6 novembre 2019 désignant Monsieur Francis BEAUCIRE président de la commission particulière,

Après en avoir délibéré, et sur proposition du président de la commission particulière,

DÉCIDE :

Article 1 :

La Commission désigne Monsieur Gilles VRAIN membre de la commission particulière du débat public sur le projet d'éolien en mer au large de la Normandie.

Article 2 :

La Commission nationale du débat public prend acte de la démission de Monsieur Jean Philippe ANCKAERT par lettre datée du 18 décembre 2019.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno', with a long horizontal flourish extending to the left.

Chantal JOUANNO